

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 038-213801004-20260217-DEL_20260217_05-DE



Séance du 17 février 2026

L'an deux mil vingt six et le 17 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Pierre BARUZZI, Karim DALIBEY, Véronique DUMINI, Michel SALVI, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Anne LAURENT, Sébastien PLISSON, Martine PUGLISI, Jérôme LOOSDREGT, Florence FAÏS, Amina GHAFIR

Ont donné
procuration : Mme Audrey BUISSON à Mme Florence FAÏS,
Mme Stéphanie MENGOLLI à Philippe DALBON

Excusées : Mmes Marie-Claude CERANA et Audrey MARRON

Secrétaire de séance : Mme Martine PUGLISI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 13 février 2026	Vendredi 13 février 2026	Mardi 24 février 2026

5. Affectation des résultats du budget général - Exercice 2025

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, issue du CFU pour le budget principal.

BUDGET PRINCIPAL

1) L'arrêté des comptes 2025 permet de déterminer :

le résultat 2025 de la section de fonctionnement :

ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2024 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002).

	Exercice 2025	<i>Pour mémoire, exercice précédent</i>
- Résultat d'exercice de fonctionnement	778 443,29	786 791,18 €
- Excédent de fonctionnement reporté N-1 (C.002)	2 383 740,35	2 963 764,83 €
TOTAL	3 162 183,64	3 750 556,01 €

le solde d'exécution 2025 de la section d'investissement :

ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre :

- d'une part, les dépenses d'investissement propres à l'exercice 2025 ;
- et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2025, majorées de la quote-part de l'excédent 2024 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068).

	Exercice 2025	<i>Pour mémoire, exercice précédent</i>
- Résultat d'exercice d'investissement	- 329 931,36 €	+ 198 284,34 €

- les restes à réaliser au 31/12/2025 sont reportés au budget de l'exercice 2026:

- Dépenses d'investissement (RAR) **1 423 799,27 €**

2) Affectation du résultat :

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2026 de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser.

- Solde de clôture de l'exercice :

- Résultat de clôture de fonctionnement **3 162 183,64 €**

- Besoin de financement, section investissement **- 1 753 730,63 €**

- Montant affecté au c.1068 en recette d'investissement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 à l'investissement 2025 (avec les RAR) au c.1068 RI **1 753 730,63 €**

- Montant conservé au c.002 en recette de fonctionnement :

- Maintien dans la section de fonctionnement 2025 au c.002 RF **1 408 453,01 €**

- Montant à reprendre au C.001 en dépense d'investissement :

- Affectation du déficit d'investissement N-1 au c.001 DI **- 329 931,36 €**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Approuve** l'affectation des résultats pour le budget général de l'exercice 2025.

Décision : Adoptée à l'unanimité